



Compte rendu du Conseil Municipal du lundi 15 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le quinze septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de MARSAZ, dûment convoqués le 11.09.2025, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mr Gilles FLORENT, Maire.

Présents : tous les membres du conseil sauf A.MENTHON, B.CHIRON

Pouvoirs : A.MENTHON à G.FLORENT, B.CHIRON à E.IZIER

Secrétaire de séance : E.PROCUREUR

Approbation du précédent conseil municipal du 20.06.2025

Approbation à l'unanimité

Contre : Abstention : Pour : 13

.....

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour divers travaux

Afin de proposer des projets de travaux pour l'année 2026, nous allons faire une demande de subvention pour des travaux à l'école maternelle : isolation de l'extérieur et des plafonds, volets aux fenêtres qui n'en ont pas,

Nous attendons des devis afin de pouvoir faire les demandes nécessaires.

Pour : 13 Contre : Abstention :

.....

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la Bibliothèque

Les membres de la bibliothèque organisent les 40 ans de celle-ci lors du 15 novembre 2025.

Après en avoir informé les conseillers départementaux lors de la tournée cantonale 2025, il a été convenu de demander une subvention culturelle d'un montant de 350.00 euros pour financer cet évènement.

Pour : 13 Contre : Abstention :

.....

Approbation de la modification des statuts du Syndicat d'énergie Drôme – SDED

La présidente du SDED, Mme NIESON Nathalie, nous a transmis par courrier les révisions statutaires, apportées lors du comité syndical du 17 juin 2025, du SDED.

Les membres du conseil municipal ont 3 mois à compter de la réception de ce courrier pour donner leur avis.

Dans les révisions statutaires, il est inclus :

-la restitution partielle de la compétence en matière d'IRVE et sur diverses modifications des activités connexes du syndicat. Elle doit entrer en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026.

-la restitution de la compétence « autorité organisatrice de distribution de chaleur et de froid ». Elle doit rentrer en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2026.

Pour : 13 Abstention : Contre :

.....

Projet de délibération pour la participation financière de la complémentaire santé

A partir du 1^{er} janvier 2026, la commune a l'obligation de proposer soit un contrat de mutuelle soit une participation financière auprès des employés.

Les membres du conseil municipal veulent choisir le mieux pour leur agent et collecter le maximum d'information sur ce que propose le CDG 26 et ce qu'attende les employés d'une mutuelle.



Le choix est donc reporté au prochain municipal afin de pouvoir transmettre le projet de délibération avant la fin de l'année au Centre de gestion de la Drôme.

Pour : 13 Contre : Abstention :

.....

Approbation de la modification n°3 du PLU de Marsaz

Pour rappel le projet de modification n°3 du PLU, a été initié par arrêté en date du 11/02/2025, notifié pour avis aux personnes publiques prévues par l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, transmis pour demande d'examen au cas par cas, à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale et soumis, avec les avis reçus des personnes publiques, à une enquête publique du 12/06/2025 au 26/06/2025.

Se reporter à la délibération et au règlement du PLU pour connaître les différents avis des différents organismes publiques.

Pour : 13 Abstention : Contre :

.....

Création du poste d'agent de maîtrise

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la promotion interne pour l'agent actuellement sur le poste d'adjoint technique territorial principal 1^{ère} classe, pour le poste d'agent de maîtrise, il convient de procéder à la création du poste.

Le grade d'agent de maîtrise à temps complet est créé à compter du 15 novembre 2025.

Pour : 13 Abstention : Contre :

.....

Avis sur le projet 2026-2031 du Programme Local de l'Habitat en collaboration avec ARCHE AGGLO et le SCoT du Grand Rovaltain

N'ayant pas eu les informations nécessaires pour donner leur avis, les membres du conseil municipal ne souhaitent pas voter étant donné qu'une réponse est attendue avant le 1^{er} octobre 2025.

.....

Local de Chasse – Prise en charge de la commune pour le raccordement électrique et le branchement d'eau

Les conseillers sont d'accord de prendre en charge financièrement les raccordements, de l'eau qui sera branché directement sur le compteur du poste de relevage, et de l'électricité ainsi que la consommation.

Pour : 13 Contre : Abstention :

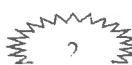
.....

Sécurité Grande Rue

La devanture d'une entrée sur une cour et une passe de toit qui donne sur la voie publique, donc de la Grande Rue, est sur le point de s'écrouler sur la rue principale, les membres du conseil demande qu'un courrier soit envoyé afin que l'habitant fasse le nécessaire.

Pour : 13 Abstention : Pour :

.....





Divers et Tour de table

-Mr le 1^{er} adjoint a soulevé un point concernant l'école, il faudrait se renseigner pour savoir s'il est autorisé de mettre des ventilateurs dans les classes car il fait très chaud en période d'été.

-Point Ambroisie : Mr MARION informe qu'il s'est renseigné concernant l'ambroisie, à partir d'une certaine date cela peut être amendable. L'organisme FREDON propose de mettre en place des groupes d'arrachage sur les communes afin que le nécessaire soit fait. Les référents ont fait passer les messages auprès des propriétaires.

-Les devis de travaux de voirie sont en attente de retour pour la commission afin de choisir avec quelle entreprise la commune va travailler.

-Mme LAMOTTE demande s'il y a eu des retours de l'exercice du PCS que nous avions faits. Nous avions eu des retours pour remettre à jour celui-ci.

-Etat de pointage financier, tout va bien sur les comptes. Il y a moins de dépenses d'investissement que de fonctionnement.

-Les travaux du terrain de foot sont toujours en cours mais bientôt terminés.

-Deux membres du conseil doivent participer au repas du 11 novembre, ils seront choisis lors du prochain conseil municipal.

La séance est levée à 22h.

Le prochain conseil se tiendra le 14/10/25 à 20h à la mairie.

Le Maire, Gilles FLORENT